Le réseau de transport d'électricité

GT Effacements transverse

12 novembre 2025

Copyright RTE – 2025. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Électricité (RTE)

SOMMAIRE

1. Sujets du prochain cycle de concertation
    - Sujets demandés dans la délibération CRE
    - Sujets prioritaires pour RTE
    - Autres sujets
2. Planning de concertation
3. Enedis – Méthode des panels
4. Evolution des barèmes de versement fournisseur

1 Sujets du prochain cycle de concertation

Orientations du cycle de concertation

- Le cycle précédent a permis des évolutions majeures pour la valorisation des flexibilités, avec notamment l'entrée en vigueur de la méthode des panels et la possibilité de valoriser des hausses de consommation.

- Pour le cycle à venir, RTE souhaite se consacrer en premier lieu à :
  - en premier lieu à la **stabilisation et à la fiabilisation de l'existant.**
  - ainsi qu'à la préparation des règles aux **principales évolutions du système électrique.**

1 Sujets demandés dans la délibération de la CRE

Délibération de la CRE

« Pour le prochain cycle de concertation, la CRE demande à RTE :

- *de mettre en œuvre la déclaration des modulations à la hausse dès l'entrée en vigueur des règles NEBCO au 1er septembre 2025 ;*
- *de continuer la concertation sur les* ***dispositifs de contrôle des bilans énergétiques*** *des modulations de consommation ;*
- *de réaliser un* ***retour d'expérience sur la valorisation des modulations à la hausse*** *après un an de mise en œuvre ;*
- *d'instruire la* ***possibilité de mutualiser les mécanismes de garanties financières*** *entre les différents mécanismes de marché de RTE ;*
- *de présenter un* ***retour d'expérience à l'issue de l'expérimentation en décembre 2025, afin de conclure quant à la généralisation de l'usage de la sous-mesure***
- ***d'étudier la fiabilité des méthodes de contrôle du réalisé*** *mises à disposition des OE dans les règles NEBCO afin d'évaluer les risques de biais et donc de potentielles manipulations, et de garantir la réalité physique des effacements mesurés. »*

Extrait de la délibération n°2025-199 de la CRE

Hausses de consommation

- Instruire un **design alternatif concernant les conséquences des garde-fous** mis en place pour les bilans énergétiques.

- Réaliser et présenter à la filière un **REX sur les hausses de consommation**, sur la base des données issues des premiers mois suivant l'entrée en vigueur de NEBCO.

Fiabilisation des MCR existantes

- Pour les méthodes RDRC, RASS, historique et prévision :

Réviser la construction de la courbe de référence et les critères associés à ces méthodes afin de **fiabiliser la mesure** des modulations associées.

Sous-mesure

- **Présenter un REX** à la filière sur l'expérimentation sous-mesure, et sur la base des résultats, **statuer sur la généralisation** ou pas de la sous-mesure.

Mutualisation des garanties financières au titre du versement fournisseur

- Étudier la **mutualisation des garanties financières** demandées au titre du versement fournisseur sur les différents mécanismes de marché.

2 Sujets prioritaires pour RTE

MCR adaptée aux sites tertiaires

- Etudier la mise en place d'une **MCR adaptée pour les sites tertiaires** (notamment les sites avec **montées en charge** de consommation)

Hausses de consommation MA

- Instruire l'opportunité d'ouvrir la **modulation de consommation à la hausse sur le MA**.

Mutualisation transmécanismes du versement fournisseur

- Instruire la possibilité et l'intérêt d'un **unique versement fournisseur pour tous les mécanismes.**

- *La mise en œuvre éventuelle de la mutualisation des GF pourra être décorrélée de celle du versement fournisseur, si ce dernier sujet nécessite une mise en œuvre plus longue.*

- *Sur la **date-pivot NF_{37}** à partir de laquelle une GB peut être exigée : le délai de notification réglementaire est d'1 mois, mais RTE veillera à informer les acteurs de son intention de notifier la date-pivot au moins 6 mois avant son entrée en vigueur.*

3 Autres sujets

Multi-OE

- *En 2023, la possibilité de faire du multi-OE, initialement permise par les règles, avait été basculée en date-pivot suite au constat que le* ***multi-OE n'était pas utilisé et ne couvrait pas le besoin actuel d'activation simultanée de deux parties.***

- RTE comprend que l'autorisation du multi-OE aujourd'hui permettrait l'émergence d'un gisement pour la filière.

- RTE souhaite dans un premier temps que les acteurs intéressés par le multi-OE apportent des **éléments permettant d'établir le gisement concerné, et de factualiser le gain pour le système électrique**.
- Ce constat pourra le cas échéant servir de base pour concerter la solution à privilégier.

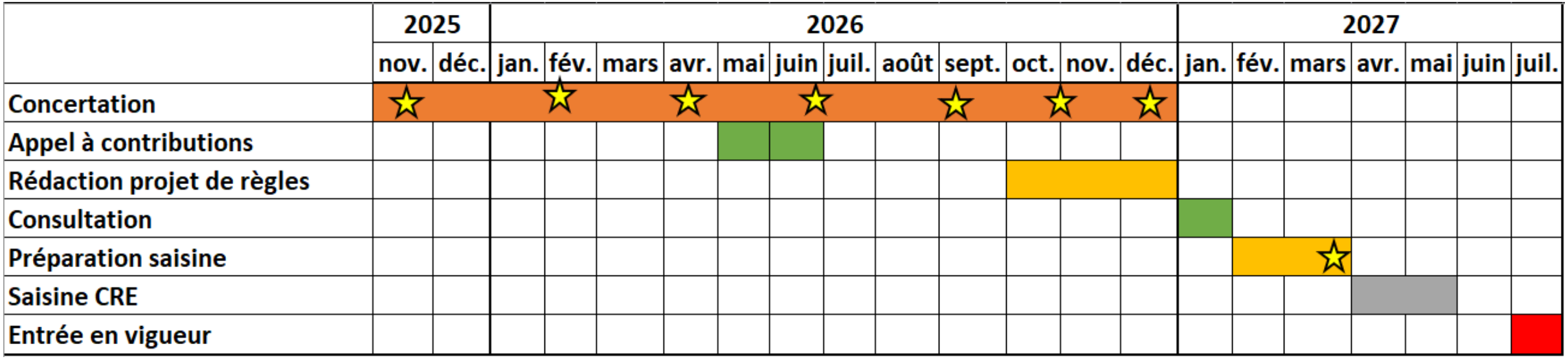
Extension du modèle corrigé

- *La **généralisation du modèle corrigé à tous les sites de puissance souscrite supérieure à 36 kVA** avait été concertée avec les acteurs en 2022. Suite à la concertation, il avait été décidé de déprioriser ce sujet pour en **rediscuter en 2025.***
- *RTE propose donc de rouvrir le sujet pour ce cycle de concertation.*

- Réactualiser les **freins à la généralisation du modèle** chez les OE, les fournisseurs et les GRD.
- Travailler à l'élaboration d'un **calendrier de mise en œuvre** adapté

2 Planning de concertation

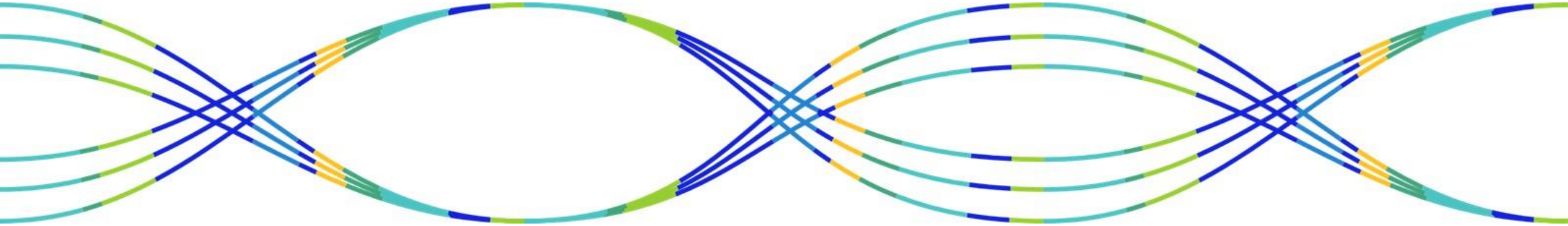
Planning de concertation



3 Enedis – Méthode des panels

Méthode des Panels

GT Effacements Transverse RTE du 12/11/2025



12/ 11 /2025

Un nouveau GT « Méthode des Panels » pour accompagner les acteurs sur la durée, dans une démarche d'amélioration continue

Comme annoncé en concertation NEBCO, Enedis confirme l'organisation d'un GT dédié sur la méthode des Panels à compter de début 2026. Ce GT sera organisé par Enedis, sous l'égide du CASE (Comité des Acteurs du Système Electrique).

- **Lancement du GT** : **Mardi 20/01/2026 de 16H à 18H** (format hybride)
- **Rythme** : **3 à 4 par an + ateliers ad hoc selon les besoins**
- **Participants** : **tous membres inscrits au CASE, inscription libre par mail:** dct-flexibilites-ras@enedis.fr
- **Périmètre concerné** : **valorisation des modulations de consommation dans le cadre des:**
  - **Mécanismes nationaux: NEBCO + en cible MA (concertation à venir)**
  - **Flexibilités Locales opérées par Enedis**
- **Objectifs:**
  - Renforcer l'appropriation par les acteurs de la méthode et de ses conditions d'application (FAQ, boite mail dédiée)
  - Partager les REX des cas d'application de la méthode des Panels, sous forme agrégée et anonymisée
  - Suivre l'évolution d'indicateurs dédiés: volumétrie, indicateurs de qualité, …
  - Recueillir l'avis des acteurs sur les résultats produits et les études/services à développer en priorité
  - Présenter des propositions d'amélioration de l'implémentation de la méthode

En parallèle du GT, les échanges en bilatéral avec les équipes d'Enedis restent possibles.

4 Evolution des barèmes de versement fournisseur

Evolution des barèmes de versement fournisseur

La CRE et RTE proposent une évolution des barèmes en deux temps :

- Une **version « transitoire »,** entrant en vigueur au 1er janvier 2026 et tenant compte de la fin de l'ARENH et du mécanisme de capacité actuel ;

Une consultation est ouverte jusqu'au 14 novembre sur une version des Dispositions Générales incluant ce barème « transitoire ».

- Une **version définitive** prenant en compte les modalités du nouveau mécanisme de capacité, et le cas échéant du mécanisme remplaçant l'ARENH, une fois les modalités définitives de ces derniers connues.

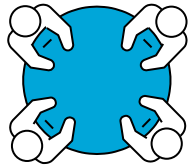
Le réseau de transport d'électricité

Merci !

Copyright RTE – 2025. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Électricité (RTE)

Participer aux GT/AT de la CAM ou aux sessions plénières

Pour vous inscrire aux listes de diffusion relatives aux groupes de travail (GT) et aux ateliers techniques (AT) organisés dans le cadre de la Commission Accès au Marché (CAM) du Comité des Clients Utilisateurs du Réseau de Transport d'Electricité (CURTE), ou pour rejoindre la liste de diffusion de la plénière CAM, merci de **faire la demande** uniquement à la BAL suivante :



RTE-CONCERTE-CAM@rte-france.com

et de **préciser** le ou les groupes auxquels vous souhaitez participer :

- ❑ Sessions plénières de la CAM
- ❑ *GT RR-RC*
- ❑ *GT MA*
- ❑ *GT SSY*
- ❑ *GT RE*
- ❑ *GT Effacement Transverse*
- ❑ *GT Stockage*
- ❑ *GT Interruptibilité*
- ❑ *GT AO Flexibilités Décarbonées*
- ❑ *AT dédiés aux responsables de programmation (RP)*
- ❑ *AT dédiés aux acteurs d'ajustement (AA)*
- ❑ *AT dédiés aux responsables de réserve (RR)*
- ❑ *AT dédiés aux responsables d'équilibre (RE)*
- ❑ *AT dédiés aux GRD et ELD*
- ❑ *AT relatifs aux effacements*